



Annexe n°1 à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2019-09

Les procédures d'activation de l'inscription au site de consultation des données recensées à la Centrale d'Informations : <https://online.bct.gov.tn>

L'agent autorisé à activer les inscriptions au site des clients de son agence bancaire et ayant obtenu au préalable le droit d'accès au service d'activation via le système d'échange de données de la Banque Centrale de Tunisie (Evènement : validation des inscriptions PP) doit :

- S'assurer de la conformité de l'identité du client demandant l'activation de son inscription aux données indiquées sur la fiche d'inscription téléchargée à partir du site, dûment remplie et signée par lui (voir l'exemple ci-joint)
- Accéder au service (Evènement : validation des inscriptions PP) via le système d'échange de données.
- Introduire le numéro de la pièce d'identité, tel que mentionné sur la fiche d'inscription puis cliquer sur le bouton « consulter »
- Valider l'inscription en cliquant sur la case de chaque document fourni puis l'activation de l'inscription en cliquant sur le bouton qui lui est dédié.
- Signer la fiche d'inscription en indiquant son nom et prénom, sa fonction et la date d'exécution de la tâche d'activation.
- Inclure la fiche d'inscription dans le dossier du client classé à l'agence bancaire.



BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

Site des services de consultation à distance

CENTRALE D'INFORMATIONS

Fiche d'inscription

Signalétique d'une personne physique

Type identifiant:	CIN	Identifiant:
Nom :		Prénom:
Date de naissance:		Lieu de naissance:

Informations sur le compte:

Numéro d'inscription :

Login :

Date d'inscription :

Adresse email :

N° Tél portable personnel :

Emargement :

L'activation de votre compte nécessite la vérification de votre identité par le siège de la BCT ou par l'une de ses succursales ou par votre agence bancaire avec présentation des documents d'inscription exigés dans un délai de **16 jours ouvrables** à partir de la date de votre inscription.